

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Social Safari Inc.		Date d'inspection Le 14 juillet 2026
Nom de l'établissement Safari Social		Numéro de permis 2007944
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2		Numéro de téléphone (506) 386-2262
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 46	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	23 juil. 2026	14 juil. 2026
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité observe que la documentation des activités quotidiennes a été effectuée pour les deux dernières semaines. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	08 juil. 2026	26 juin 2026
Commentaires: Une photo du carnet de vaccin a été envoyé par courriel à la Mentore en Assurance de la Qualité. La lacune est maintenant conforme.			
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	08 juil. 2026	26 juin 2026
Commentaires: La copy du carnet de vaccin a été ajouté dans le dossier de l'enfant. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité effectue l'inspection de suivi lors de l'inspection de renouvellement d'un autre permis dans l'établissement. Le ratio fut respecté.
Les lacunes sont maintenant conformes.
Un rappel est fait à la personne responsable sur les lieux d'envoyer les certificats des heures de développement professionnel complété pour les éducateurs qui n'avaient pas complété le 10h de développement professionnel avant la date d'expiration du permis qui est le 31 août 2026.

original signé par
Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 14 juillet 2026

Date

original signé par
Stéphanie Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"

Le 14 juillet 2026

Date